AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0165
FR0010451203-FS0123

9 février 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2026, la société Principal Global Investors LLC[1] (711 High Street, Des Moines, IA 50392, Etats-Unis) agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 février 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 15 009 479 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions REXEL sur le marché.

[1] Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* ».
[2] Sur la base d'un capital composé de 296 096 004 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.